

MESURES DE RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU À RESPECTER EN HAUTE – LOIRE

Mesures s'appliquant aux usages qui résultent d'un prélèvement d'eau issu :

- du réseau d'eau potable
- de puits
- d'un cours d'eau (et nappe)
- d'un forage



Ne s'appliquent pas aux usages qui résultent de réserves d'eau constituées hors période d'étiage (retenue collinaire et de substitution) et à partir de l'eau de pluie (réservoir, citernes...)



Réutilisation,
recyclage de l'eau
potable

Récupération,
utilisation des eaux
de pluie



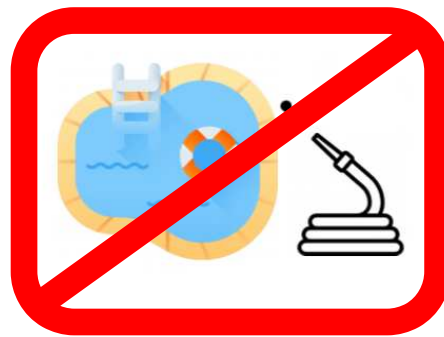
Mesures d'interdiction des usages



INTERDICTION d'arroser les
potagers sauf de 20h à 22h



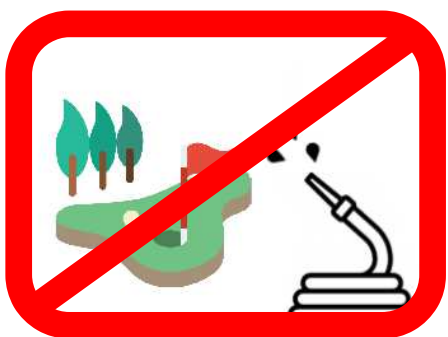
INTERDICTION d'arroser
les terrains de sports



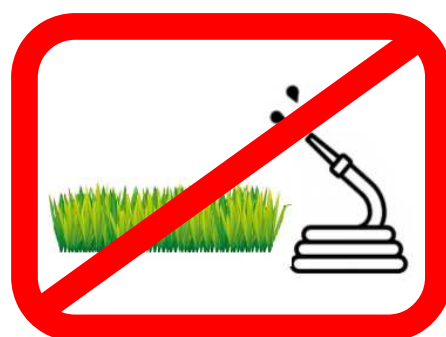
INTERDICTION de remplir les piscines
et alimenter les plans d'eau (sauf
pisciculture de production autorisées).
Sauf piscines recevant du public (avis
ARS)



INTERDICTION d'arroser
les jardins d'agrément,
pelouses, espaces verts
publics ou privés



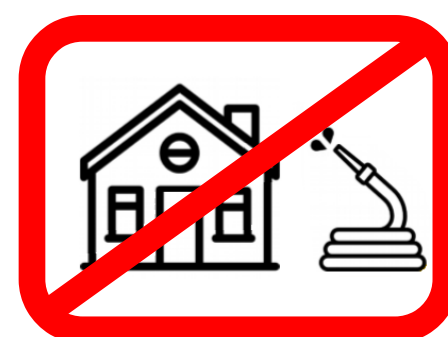
INTERDICTION d'arroser
les golfs y compris
greens et départs



INTERDICTION d'arroser
les prairies



INTERDICTION de prélever en cours
d'eau sauf pour abreuvement du
bétail sauf pour arrosage des
potagers de 20h à 22h (prélèvement
annuel inférieur à 1000m³ par an)



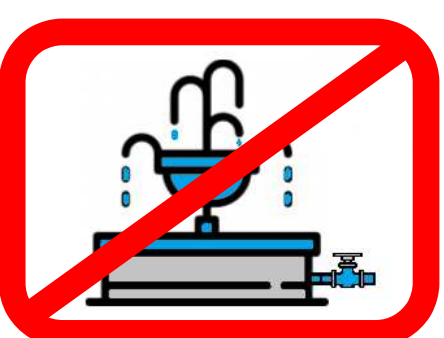
INTERDICTION de nettoyer
l'extérieur des bâtiments,
voiries, trottoirs ou voies
privées sauf exigence de
salubrité publique et réalisé
par un professionnel



INTERDICTION
d'irriguer les cultures



ARRET des rejets non
nécessaires à la sécurité ou
à la salubrité publique



INTERDICTION d'alimenter
les fontaines publiques sur
réseau d'eau potable sauf
en circuit fermé



INTERDICTION de laver les
véhicules sauf les véhicules
professionnels pour impératif de
santé ou de salubrité publique



! Sanctions !

Contravention de 5^{ème} classe :
1 500 € pour une personne physique
7 500 € pour une personne morale



INTERDICTION de
manœuvrer des bornes
incendie sauf pour la
défense incendie

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site
internet des services de l'État de Haute Loire : www.haute-loire.gouv.fr

Accueil > Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Environnement > Eau >
Sécheresse